

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## ÉLECTION SÉNATORIALE

7 juillet 1901

CANDIDAT RADICAL

**A. COCULA**

Conseiller général

Membre de la Commission départementale

## ILS SONT TROP VERTS !

L'approche des élections générales législatives auxquelles il est dès à présent urgent de se préparer, — dix mois à peine nous en séparent, — devaient forcément amener, sous les plumes réactionnaires, une réédition des déclamations que l'on connaît, contre la force brutale du nombre. Cela se conçoit.

Cette prétendue « force brutale » qu'est-elle autre chose que la puissance même du suffrage universel, auquel les réactionnaires ne sauraient pardonner les défaites aussi écrasantes que continues qu'il n'a cessé de leur infliger depuis trente ans.

Si le « nombre » avait été favorable aux royalistes, bien loin de le dénigrer, ils trouveraient qu'il a du bon. Mais il persiste à acclamer la République et cela déplaît souverainement à tous ceux qui en sont encore à considérer le gouvernement personnel comme l'idéal des gouvernements.

Quand ils font ainsi le procès à la « force du nombre » nos adversaires se rendent-ils exactement compte de ce qu'est cette force qu'ils qualifient de « brutale » ?

Prennent-ils la peine de rechercher quelle est son origine et de savoir ce qu'elle représente ?

Eh bien ! s'ils l'ignorent, nous allons le leur apprendre.

La force du nombre, ce sont les droits des électeurs réunis en un faisceau ; c'est l'expression légale de la volonté de la nation, expression qui doit résonner aux oreilles de ses gouvernants, quels qu'ils soient, comme une injonction, un ordre. La force du nombre, c'est la voix formidable du suffrage universel qui n'a cessé, depuis trente ans de prononcer la condamnation de la politique et des agissements des adversaires des institutions républicaines.

Qu'est-ce encore que la force du nombre ? C'est l'armée innombrable des contribuables qui paient les impôts, y compris celui du sang, le plus lourd de tous ; ce sont les travailleurs de toutes les catégories qui coopèrent à la fortune, au relèvement et au bien-être de la France tout entière, ce sont les penseurs, les écrivains et les artistes qui l'ont faite reine de l'intelligence et qui lui assurent cette supériorité intellectuelle et morale que les autres nations lui envient.

Voilà ce que c'est que le nombre ; voilà de quoi est formée cette force que les monarchistes nomment « brutale » parce qu'elle ne pense pas comme eux, qu'elle ne veut pas ce qu'ils veulent, et qu'elle poursuit un but qui leur déplaît : l'affermissement et le développement

progressif des institutions démocratiques que le pays s'est librement données.

Il nous semble que le nombre n'est ni aussi brutal, ni aussi aveugle que le prétendent les réactionnaires. Quand ils le calomnient, c'est l'immense majorité du pays elle-même qu'ils calomnient. Ils n'ont pas l'air de s'en douter, mais cela n'empêche pas que les choses soient ainsi.

C'est vraiment trop d'outrecuidance de leur part de prétendre que la grande majorité de la nation se trompe, fait fausse route et qu'eux, ont raison contre tous, qu'ils représentent le bon droit, la vérité, la justice et que le gouvernement de leur choix est le meilleur des gouvernements. C'est cependant ce qu'ils ne cessent de ressasser chaque jour dans leurs journaux. Ont-ils donc oublié le vieux adage qui dit que la voix du peuple, c'est la voix de Dieu ?

Cette voix, elle a bien souvent retenti à leurs oreilles depuis que la République sortant des ruines que le régime impérial avait accumulées sur le sol de la patrie, est apparue à tous comme le gouvernement nécessaire et réparateur, comme le gouvernement qui nous divise le moins, suivant l'heureuse expression de M. Thiers.

A chaque élection, en effet, cette voix du peuple a toujours, et sans jamais se démentir, acclamé la République, et prononcé la condamnation de ceux qui osaient s'insurger contre elle et compléter sa ruine.

Voilà, ce nous semble, un fait des plus significatifs. Il vaut la peine qu'on le médite et que l'on en tire les conséquences logiques qu'il comporte.

Si les monarchistes voulaient faire montre d'un peu de bonne foi, il y a longtemps qu'ils se seraient rendus à l'évidence et que, s'inclinant devant la force des choses, comme le fier Sicambre, ils auraient brûlé ce qu'ils ont adoré, c'est-à-dire qu'ils seraient venus à la République.

Quoique les réactionnaires puissent dire et penser de la force du nombre, c'est-à-dire du suffrage universel, ils doivent se pénétrer d'une chose, c'est que le nombre, expression de la volonté de la nation, n'a à recevoir de leçons de personne. Si persiste à soutenir la République, c'est parce qu'il sait que la République seule peut assurer son avenir, en lui donnant plus de bien-être, plus de justice. Quant à la force brutale du nombre, encore une fois ce sont les votes de la nation elle-même, et pour la coalition réactionnaire comme pour le renard de la fable, ils sont trop verts !

C. R.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 juillet

M. Muzet dépose un rapport concluant à l'adoption de la proposition votée par le Sénat et qui tend à faire déclarer jour férié le lendemain de la Fête Nationale, quand celle-ci tombe un dimanche.

M. Cadenat dépose un amendement tendant à ce que les ouvriers et employés de l'Etat touchent leur salaire le lendemain de la Fête Nationale quand celle-ci tombe un dimanche.

Mais la proposition votée par le Sénat est repoussée par la Chambre.

Un projet portant attribution d'un contin-

gent spécial de décorations au titre de l'expédition de Chine, est voté.

Puis la Chambre revient à la discussion sur les retraites ouvrières. On en est toujours aux amendements tendant à fixer à 60 ans l'âge d'entrée en jouissance de la retraite alors que le gouvernement et la commission proposent 65 ans.

Mais ces amendements sont repoussés. M. Gelle demande que les retraites soient payées mensuellement et non trimestriellement.

La commission et le gouvernement combattent ce projet qui toutefois est voté par 332 voix contre 158.

M. Sibille demande sur le paragraphe 2 de l'article 1, qu'aux sociétés, chargées d'assurer les retraites aux vieux travailleurs on ajoute la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

M. Millerand le combat, mais par 400 voix contre 146, la proposition Sibille est adoptée.

L'ensemble de l'article 1<sup>er</sup> est mis aux voix. M. Magniaudé demande que la Chambre continue sans désenclaver la loi sur les retraites ouvrières, afin que cette loi soit votée avant les congés.

Mais cette motion est repoussée par 314 voix contre 265.

Une motion analogue de M. Firmin Faure est repoussée.

M. Gailhard-Bancel, dépose un amendement tendant à inviter le gouvernement à consulter sur le projet des retraites ouvrières, tous les syndicats et associations intéressés, professionnelles, industrielles, commerçantes et agricoles.

M. Millerand combat cette motion qui est adoptée par 300 voix contre 237.

Puis la séance est levée.

Séance du 3 juillet 1901

La Chambre adopte après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Rieunier, Bournat, Baudin, Millerand, Bernard, vote l'ensemble du projet relatif aux crédits supplémentaires.

Puis on passe au projet sur les quatre contributions directes.

M. Brun dépose une motion préjudicielle réclamant le renvoi de ce projet à la Commission du budget, comme ne contenant aucune des réformes promises à la démocratie.

M. Brun parle ensuite des promesses nombreuses et répétées en faveur de l'impôt sur le revenu et demande la réalisation de ces promesses dans le budget de 1902.

M. Brun demande le vote de sa motion préjudicielle.

Après explication de M. Merlou, rapporteur général du budget, la motion de M. Brun est repoussée par 369 voix contre 109.

On passe à la discussion générale du budget sur les quatre contributions.

M. Magniaudé demande la suppression des quatre contributions et leur remplacement par l'impôt sur le revenu.

M. Pelletan adjure la Chambre de ne pas préférer la politique des vacances à l'impôt sur le revenu et de ne pas procéder, une fois de plus par voie de disjonction.

M. Pelletan prononce un remarquable discours, demandant l'établissement de l'impôt sur le revenu.

M. Charles Chabert, parle sur le même sujet.

La discussion est close, et le passage aux articles est ordonné.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 2 juillet 1901

M. Barbey, préside :

M. Lavertujon a la parole pour développer son interpellation sur les actes du préfet de la Haute-Vienne, M. Edgard Monteil.

M. Lavertujon critique sévèrement l'attitude politique de M. Edgard Monteil, qui, dit-il, a porté le trouble et l'anarchie dans le département de la Haute-Vienne.

L'orateur trouve que le préfet de la Haute-Vienne a « la manie de l'anticléricalisme », et qu'il frappe sans pitié les fonctionnaires qui sont par trop cléricaux.

M. Leygues, ministre de l'instruction publique donne des explications sur les faits qui sont reprochés à M. Edgard Monteil, et dit que ce dernier a toujours agi comme il le devait,

en excellent administrateur et en ferme républicain.

M. Waldeck-Rousseau fait, à son tour, l'éloge de M. Monteil dont il approuve la conduite politique qui se recommande à tous par toute une vie républicaine.

M. Lavertujon retire son ordre du jour et l'incident est clos.

L'ordre du jour appelle la délibération sur le projet relatif aux engagements des caporaux et soldats.

M. de Montfort estime qu'avant de voter le projet, il est nécessaire d'en préciser l'objet et la portée ; la réduction du service militaire entraînera une diminution des effectifs, aussi, M. de Montfort propose-t-il les engagements des caporaux et des simples soldats.

M. le général André se déclare opposé au service d'un an.

Le projet de loi relatif à la réduction du service militaire est voté.

Et la séance est levée.

Séance du 5 juillet

Le Sénat nomme MM. Cordelet et Leydet membres de la commission supérieure des Caisse d'Epargne.

Puis le Sénat vote un grand nombre de projets locaux, crédits divers.

Il adopte entre autres le projet approuvant le chemin de fer de Haiphong à Yunnan Sen, puis les crédits de 80 millions pour les dépenses de l'expédition de Chine.

M. Millies Lacroix, propose d'étendre dans certains cas, les pouvoirs financiers des conseils municipaux et de les affranchir de la tutelle des conseils généraux.

Cette proposition est adoptée.

Et la séance est levée.

## INFORMATIONS

### Le Canal des Deux-Mers

La commission de la marine de la Chambre a été saisie, il y a un an, des diverses propositions de loi tendant à l'exécution du canal des Deux-Mers. La commission, avant de statuer sur les conclusions qui lui sont soumises par le rapporteur, M. Honoré Leygue, a nommé une sous-commission chargée d'aller étudier sur place, dans les pays voisins, les grands canaux déjà existants. Cette sous-commission, composée de M. Gerville-Réache, président; Honoré Leygue, Raymond Leygue, Noël Saumande, Michel Céré, Lemoigne, comte d'Agoult, Armez, a décidé de se mettre en route immédiatement après les élections au conseil général. Elle partira de Cherbourg pour Liverpool, étudiera le canal de Liverpool à Manchester, prendra à Hull le bateau qui la mènera à Hambourg, d'où elle se rendra à Kiel par le canal. Au retour, elle ira à Henrichenbourg voir l'ascenseur pour bateaux du canal de Dortmund à l'Elbe, qui rachète des différences de niveau de seize mètres avec une dépense de temps et d'argent insignifiante, et dont un projet similaire pourrait fournir une solution pour le passage du col de Naurouse. La commission rentrera en France par Cologne et Erquelines, dans les premiers jours d'août.

### Mesure humanitaire

Le ministre de la guerre vient de décider que les hommes des compagnies de discipline qui ont été réintégrés dans un régiment recevront, à l'avenir, à leur libération, un nouveau livret ne faisant pas mention de leur passage aux compagnies de discipline. Une fois de plus, le général André aura bien mérité de l'humanité.

### Mort de Laferrière

M. Laferrière, procureur général près la cour de cassation, ancien gouverneur général de l'Algérie est mort subitement à Bourbonnelles-Bains où il prenait les eaux.

M. Laferrière était né à Angoulême en 1841.

**L'Affaire de Marguerite**

L'instruction de l'affaire de Marguerite est arrivée aux interrogatoires définitifs; mais, par suite de l'absence de quelques témoins principaux; la procédure est retardée, et il s'ensuit que l'affaire ne viendra pas avant octobre. En vertu d'une ordonnance de non-lieu, une vingtaine d'inculpés ont été mis en liberté, les charges contre eux ayant été reconnues insuffisantes. Les accusés qui restent, sont au nombre de 150. 300 témoins viendront déposer. Pour empêcher les jurés de commettre une confusion, on prépare des répertoires spéciaux contenant les noms des inculpés avec des numéros correspondants.

**Max Régis**

Max Régis a envoyé au préfet Lutaud sa démission de maire d'Alger.

Suivant les uns, le maire d'Alger aurait pris cette détermination à la suite des élections au conseil général du 4<sup>e</sup> canton d'Alger, où il a été mis en minorité, et il voudrait en appeler aux électeurs de la ville tout entière.

Suivant les autres, Max Régis voudrait être plus libre pour attaquer le préfet d'Alger et continuer la campagne qu'il a entreprise contre les juifs.

**Mission Peroz**

D'après des renseignements parvenus de l'Afrique occidentale française au ministère des colonies, la route directe Niger, Tahoua, Zinder qui longe la frontière franco-anglaise du Sokoto, vient d'être ouverte définitivement au service des convois.

Les Touareg Kelgress ont fait leur soumission.

En outre, des courriers mettent en communication, dès à présent, les régions de Zinder et du Chari.

Ces résultats importants assurent la liaison, par de Tchad, de nos possessions de l'Afrique centrale et permettent à la colonisation de s'établir et de progresser pacifiquement, aussi bien dans la boucle du Niger, à l'ouest du grand lac, que dans le pays compris au sud entre le Chari la Sangha et l'Oubangui, c'est-à-dire dans le prolongement du Congo français.

**Toujours les accidents d'automobiles**

Un accident d'automobile, qui a malheureusement déterminé la mort d'un homme, s'est produit mardi à Sainte-Lizaigne, près d'Issoudun.

M. Louis Décarroire, ajusteur mécanicien aux ateliers Brouhot, de Vierzon apprenait au nommé Alphonse Roussel, employé de librairie, rue Crébillon, à Paris, à diriger le véhicule.

A dix kilomètres d'Issoudun, dans une descente assez rapide, près de Saint-Lizaigne, Roussel opéra dans un tournant un virage trop brusque. L'automobile franchit un tas de cailloux, sauta dans un champ et se renversa.

Le malheureux Décarroire eut la tête broyée et fut tué raide. Son compagnon ne reçut que des contusions sans gravité ainsi qu'un troisième voyageur, le propre frère de l'infortuné mécanicien.

Décarroire laisse une veuve et un enfant.

**Un meurtre en pleine rue**

Un drame terrifiant s'est déroulé mardi, vers quatre heures de l'après-midi, rue Abbé-Grégoire, à Paris. L'orage venait de se déchaîner et plusieurs personnes qui s'étaient abritées sous une porte remarquèrent l'allure singulière d'un individu au teint basané, vêtu d'un costume Cynghalais, qui se promenait rageusement sans souci de la pluie. Soudain, il sortit d'une maison une jeune femme élégante. A sa vue l'Indien fit un soubresaut, poussa un rauque hurlement et se précipita vers elle. Le Cynghalais avait sorti de sa poche un long couteau. La femme s'était arrêtée terrifiée. Le Cynghalais se jeta sur elle et d'un seul coup lui trancha la gorge. La malheureuse tomba inondée de sang. Aussitôt des passants se ruèrent sur le meurtrier et se mirent à le frapper avec rage. On le jeta à terre; on le piétina, on le traîna par ses longs cheveux. Enfin des agents entourèrent et dégageèrent l'assassin qui fut conduit au bureau de M. Guillaud, commissaire de police. La victime du Cynghalais a été transportée à l'hôpital Laennec.

**Nouvelle... d'Amérique**

Une affaire sans précédent vient d'avoir lieu dans le Kansas où la récolte du blé est cette année la plus belle qu'on ait jamais vue.

Les fermiers de la région se plaignaient du manque de bras, lorsqu'on apprit que le prochain train transportait deux cents ouvriers agricoles à destination d'un Etat voisin. Ils s'armèrent aussitôt de carabines, et, au nombre d'une quarantaine, obligèrent le mécanicien à arrêter la locomotive.

Malgré leurs protestations les deux cents ouvriers furent obligés de quitter les wagons. Une rixe allait éclater lorsque les fermiers annoncèrent qu'ils gagneraient vingt francs par jour pendant la récolte.

Ce salaire considérable ramena la paix, mais on annonce maintenant que les fermiers de la région voisine s'arment pour venir réclamer les ouvriers qui leur étaient destinés.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Compagnie des chemins de fer d'Orléans**  
**HORAIRE D'ÉTÉ**

Nous publions, aujourd'hui, en 4<sup>e</sup> page, l'horaire rectifié pour le service d'été des trains intéressant la région.

**L'Élection Sénatoriale**

Les journaux réactionnaires et cléricaux publient des appels violents contre la candidature de M. Cocula.

Les délégués sénatoriaux, disent-ils, doivent préférer toute autre candidature, quelle qu'elle soit, à celle de M. Cocula.

Et sur le Conseiller général de St-Germain, ces journaux déversent les plus grossières injures. Venant des rédacteurs de ces journaux, ces injures ne salissent pas.

Mais si M. Cocula soulève contre lui autant de haine chez les cléricaux, c'est vraiment que sa dignité, son honnêteté sont au-dessus de celles de ces adversaires qui trouvent en lui un ennemi résolu de leurs palinodies, de leurs turpitudes politiques.

Dès lors les électeurs sénatoriaux républicains ont pour devoir de se grouper plus étroitement autour de M. Cocula et dimanche, de faire triompher sa candidature nettement radicale. Ce triomphe ne fait du reste aucun doute dès le premier tour.

Les procédés des journaux cléricaux soulèvent le mépris de tous les honnêtes, et ne peuvent que porter tort, grand tort, à ceux qu'ils servent.

Plus tard, quand on mettra les choses au point, on sera bien en droit de demander à ces derniers pourquoi publiquement, par des déclarations nettes, ils ne répudiaient pas de telles compromissions.

Dans tous les cas, nous le répétons, de la campagne d'injures menée par les réactionnaires et les cléricaux contre Cocula, notre ami ne peut qu'y gagner.

Dimanche il sera sénateur du Lot.

**CAHORS**

**Nécrologie**

Nous apprenons avec peine la mort de M. Henry Delfour, conseiller municipal de Cahors.

Republicain convaincu, d'une honnêteté, d'une sincérité politique absolues. M. Henry Delfour, était un des rares qui surent, à travers les périodes troublées, rester toujours fidèles à leurs principes, à leurs idées.

Aussi ses compatriotes lui renouvelaient-ils tous les 4 ans, son mandat de conseiller municipal, qu'il remplissait depuis 25 ans. C'est un des meilleurs qui disparaît.

Nous saluons respectueusement sa mémoire, et nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

M. Henry Delfour était né le 13 août 1831.

Nous apprenons également que M. Clary, conseiller municipal, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme.

Nous adressons à M. Clary l'expression de nos sincères condoléances.

**Brevet élémentaire**

Voici les résultats définitifs des examens du brevet élémentaire pour les garçons.

MM. Andral, Barry, Bédoué, Bénac, Bergognoux Fernand, Bonnac, Crozat, Cusac, Debéda, Delteil, Doumerg, Garrigou, Girma, Lafage, Macabiau, Malpuech, Mon-

ville, Murat Camille, Murat Paul, Nayrac, Penchenat, Poujet.

**Erratum**

Dans la liste des élèves reçues au certificat d'études primaires, nous avons omis de mentionner le nom de Mlle Rey, élève de l'École de la place Thiers.

**Mouvement de la population**

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant le mois de juin dernier :

Naissances, 15, dont 13 légitimes et 2 illégitimes : garçons, 5, dont deux naturels; filles, 8.

Décès, 18; mort-nés, 2; mariages, 5; divorces, néant.

Les décès se répartissent de la manière suivante : 4 de 1 à 19 ans; 3 de 20 à 39 ans; 3 de 40 à 59 ans; 8 de 60 ans et au-delà.

Les causes de ces décès sont : tuberculose des poumons, 3; tuberculose des méninges, 1; cancer, 1; congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau, 5; maladies organiques du cœur, 2; pneumonie, 2; débilité sénile, 2; maladies inconnues ou mal définies, 2.

**Société de Pisciculture du Lot**

L'assemblée générale des membres, de la Société de Pisciculture, aura lieu le vendredi 5 juillet à 8 heures et demie précises, à l'Hôtel de Ville.

**Ordre du jour :**

Fin de bail.  
Questions diverses.

**Concours de pouliches**

Hier a eu lieu à Cahors le concours annuel des pouliches.

Les résultats de ce concours ont été très peu importants, les éleveurs s'étant rendus en très petit nombre.

C'est ne pas comprendre l'intérêt qu'il peut y avoir à favoriser ces concours.

Deux prix de 45 et de 50 fr. seulement ont été distribués.

**Le drame d'Espère**

A la suite de l'interrogatoire que M. Grimal, juge d'instruction, a fait subir à Delcros, qui a donné la mort à Clary dans les conditions que nous avons relatées, l'accusé a été mis mardi, à cinq heures du soir, en liberté provisoire.

Delcros comparaitra néanmoins aux assises à la session de septembre prochain.

**Viande de boucherie**

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de juin dernier, pour la boucherie.

52 bœufs, pesant 29.134 kilos; 65 vaches, pesant 35.333 k.; 779 moutons, pesant 22.489 k.; 185 veaux, pesant 17.456 k.; 12 porcs, pesant 1.244 k.; 3 chevaux ou mulets; 2 ânes.

Soit au total, 1.098 animaux de races et de qualité diverses, pesant ensemble, chevaux, mulets et ânes non compris, 95,685 k.

**Grand Café de la Promenade**

**Orchestre à 8 heures 1/2**

**PROGRAMME DU JEUDI 4 JUILLET 1901**

Tous à la Joie (Marche)	F. Wibert.
Cousin et Cousine (Gavotte)	Provinciali.
En Sourdine (Sérénade)	H. Tellam.
Le Grand Mogol (Fantaisie)	E. Audran.
Hérodiade (Prélude)	Massenet.
En Tapinois (Caprice)	E. Gillet.
Berceuse de Jocelyn	Godard.
Veglione (Polka)	Tellam.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

**PROGRAMME DU 7 JUILLET 1901**

Le Roi des Mers (Allegro)	Gutner.
Le Pré au Clerc (Ouvverture)	Herold.
Sérénade	Pierné.
Les Mousquetaires au Couvent (F <sup>e</sup> )	Varney.
Valse bleue	Margis.
Marche du Prophète	Meyerber.

De 8 h. à 9 h. 1/4. (Allées Fénélon)

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

**Du 2 juillet au 4 juillet 1901**

**Naissances**  
Raynal Jeanne, à Bégous.

**Mariage**  
Pomarède Ferdinand, sellier et Faurie Rose, sans profession.

**Décès**  
Corbie Anasthasie, épouse Clary, 74 ans, sans profession, Boulevard Gambetta, 9.  
Delfour Henry, propriétaire, 70 ans, rue St-Georges, 12.

**Bulletin météorologique**

DATES — TEMPÉRATURE — Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer — Temps

DATES	maxima	minima	Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
3 Merc.	+ 21	+ 15	761	Pluie
4 Jeur.	+ 21	+ 14	765	Pluie.

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau.

D<sup>r</sup> HERBEAU.

**Arrondissement de Cahors**

**MONTCUQ. — Election au Conseil général.**

De la profession de foi de M. Boudou, nous retenons le passage suivant :

« Republicain de gouvernement, comme on m'a appelé, je suis et resterai le soutien de tout ministère de marche en avant dans la voie des réformes pour le bien-être des petits et de défense républicaine.

» Du reste, vous m'avez déjà vu à l'œuvre.

» Je travaillerai toujours à la sage réalisation de tous les progrès que comporte le libre développement de nos institutions républicaines.

» Partisan résolu de la liberté de conscience, je revendique non moins énergiquement la suprématie des pouvoirs civils.

» Enfin, serviteur passionné de la démocratie, j'emploierai toutes mes forces à défendre les intérêts de tous les travailleurs, et en particulier ceux de ces vaillantes populations agricoles, si réellement éprouvées, mais si pleines d'ardeur et de courage, et dont le labeur incessant est le meilleur gage de la prospérité et de la grandeur de la patrie. »

**PUY-L'ÈVÈQUE. — On nous écrit :**

Le Comité Republicain cantonal s'est réuni mercredi soir, 3 juillet, pour procéder à la désignation d'un candidat aux prochaines élections du conseil d'arrondissement.

Toutes les communes du canton étaient représentées par plusieurs membres, suivant leur importance.

A l'unanimité et par acclamation le docteur Rouma, de Puy-l'Evêque, a été désigné.

Tous les membres présents, républicains éprouvés, ont pris l'engagement formel de soutenir, de toutes leurs forces, cette candidature.

Un succès éclatant est assuré au parti républicain le 21 juillet.

Vive la République !

— *Examen du certificat d'études primaires élémentaires du 28 juin 1901.*

**GARÇONS**

Sur 37 candidats présentés, 35 ont été jugés dignes d'obtenir le certificat.

Ce sont : Lafon Franc, de l'école de Pescadoires; Cambou Joseph, Cruzols Alphonse, Miquel Jean, de l'école de Touzac; Tanays Augustin, Courtney Pierre, de l'école de Soturac; Montillet Léopold, de l'école de Lagardelle; Bouchayron Emile, Boulzaguet Camille, Cantagrel Georges, Molinié Ernest, Serres Paul, de l'école de Grézels; Pradié Marc, de l'école de Vire; Bessières Joseph, Blaty Adrien, Calvet Joseph, Groussat Henri, du cours complémentaire de Puy-l'Evêque.

Balgués Antonin, Baldès Henry, Filhol Marcelin, Lugignier Louis, Rey Raymond, de l'école de Duravel; Bach Louis, Berrié Théophile, Grifoul Iréné, Laborie Hector, Lafargue Etienne, Ladoux Alexandre, Prunet Jean, Salvan Jean, Selves Urbain, Tanays Jean, Villard Maxime, du Cours complémentaire de Prayssac, Besse Elie de l'école d'Anglars-Juillac, Lachaud Gaston, de l'école des frères de Cahors.

**FILLES**

Sur 16 présentées, 16 ont été jugées dignes d'obtenir le certificat.

Ce sont : Capmas Héloïse, Cruzol Antoinette, Delrieu Jeanne, Faral Marie-Jeanne, Rascouaille Hélène, Vignals Fernande, de l'école de Puy-l'Evêque; Fabre Elisa, Grafiade Aurélie, Grafiade Marie-Louise, de l'école de Duravel; Tyssandière Lucie, de l'école de Loupiac; Laval Jeanne, de l'école publique de Sérignac; Teyssendière Julie, de l'école de Vire; Bassot Maria, Souliès Yvonne, de l'école de Mauroux; Lafargue Aimée, Monteil Joséphine, de l'école de Payrac.

**SAINT-GÉRY. — Séance du conseil municipal du 30 juin 1901.**

Il est trois heures du soir, tous les conseillers étant présents M. le maire, l'honorable et sympathique M. Cayla, ouvre la séance. On règle mentalement certains secours aux indigents. Le conseil est invité ensuite à se prononcer sur l'allocation attribuée aux desservants de la commune; dans une précédente réunion, il avait été question de diminuer de 150 fr. ce

crédit, mais les curés ayant répondu qu'ils optaient plutôt pour la suppression que pour la moindre diminution on a laissé les choses comme auparavant.

Par une lettre adressée à M. le maire, le curé des Massières demande une subvention de mille francs pour son église, la fabrique étant dénuée de toutes ressources.

M. le maire après avoir expliqué la situation financière de la commune et la petite somme dont on peut disposer conseille aux édiles de la section de faire une souscription et promet tout son concours pour faire obtenir une subvention de l'Etat. M. Dablanc approuve ces sages paroles ajoutant qu'en toute chose il faut agir franchement. L'ex-fougueux nationaliste Marcouly qui brûle d'ardeur oratoire approuve.

M. Dols fait observer que les fabriques doivent se suffire, la commune ne leur étant jamais venue en aide par le passé; d'ailleurs dit-il lorsqu'on a fait certaines réparations à notre église les dépenses ont été faites et supportées sans secours de l'Etat, ni de la commune, il reconnaît cependant n'avoir pas fait le nécessaire à cet effet. La demande est rejetée.

M. le maire propose la vente de deux parcelles de terrain situées dans le bourg de Saint-Géry, et parle de la mise à prix de 50 fr. M. Marrou, éprouvant le besoin de placer quelques mots dit qu'il faut mettre 100 fr. au lieu de 50. Colonge l'approuve visiblement et sans qu'on s'y attende le moins du monde et tout à fait hors d'a propos, place avec effort les mots rutilants de Liberté, Fraternité.

Sur la proposition de M. Dablanc le classement d'un chemin et le déclassement d'un autre est adopté en même temps que ce qui précède.

On passe enfin aux différents budgets. En réponse à une question d'un conseiller, M. le maire dit que le bureau de bienfaisance existe pour Saint-Géry seulement, mais si dans la section il se trouvait quelques personnes charitables voulant former un capital à cette fin, on ne ferait qu'un seul budget. Les représentants de la section n'en connaissent pas et n'en ont pas en perspective: qu'ils nous permettent une réflexion. Lors de leur élection on parlait d'un grand banquet offert aux électeurs et pour lequel chacun d'eux devait verser 100 francs. Le grand banquet a été renvoyé aux calendes grecques et les 600 fr. sont restés dans les poches de nos élus; qu'ils les versent donc au bureau de bienfaisance: voilà une bonne occasion de se départir d'une somme qu'ils regardaient alors comme dépensée.

On approuve enfin, sans autre discussion, ni observation et à l'unanimité les différents budgets qui se soldent par un excédent de 65 francs alors que dans une précédente séance tenue pour régler au préalable la situation financière on laissait entrevoir un déficit de 250 francs.

M. Marcenac le jeune et distingué conseiller de Saint-Géry propose de voter 20 fr. sur cet excédent pour venir en aide aux indigents, avec cette somme, dit-il, nous obtiendrons de l'Etat deux fois plus et nous aurons ainsi une somme suffisante. Rejeté.

M. Marcouly ne peut contenir son éloquence, il fait remarquer qu'il ne faut pas par des subventions trop piller l'Etat et propose de répartir purement et simplement cette somme entre les sections. M. le maire propose d'attribuer cet excédent aux chemins en demandant lui, une subvention. Approuvé.

M. Marcouly cependant revient sur les budgets et veut en prendre connaissance, il semble vouloir les épilucher sévèrement, il s'extasie devant les chiffres et la nature des recettes et des dépenses et après un moment de silence demande: *Quesaco!*... (on rit): et M. le maire lève la séance pendant que quelques conseillers restent autour de lui.

**Elles maintiennent en bonne santé.** — Tisseuil (Charente), le 14 mai 1900. D'une santé générale satisfaisante, j'emploie depuis plus de 15 ans vos bonnes Pilules Suisses contre les digestions pénibles. Elles me font beaucoup de bien. Lorsque je ressens de la gêne, je prends quelques Pilules Suisses, et je me sens presque aussitôt à l'aise. Ma femme en use également et en est très satisfaite. FOURGEAUD (Sig. lég.). A. M. Hertzog, ph., 28, rue de Grammont, Paris.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — Les élections sénatoriales. — Les feuilles cléricales, jettent l'anathème à

la candidature radicale au Sénat du citoyen Cocula! Ces journaux dissidents toujours à l'affût de nouvelles hétéroclites pour tromper l'opinion, prennent des arguments si ridicules pour combattre leurs ennemis politiques, qu'ils rendent sans s'en douter des services signalés au candidat radical. Ils croient injurier Cocula en servant à leurs lecteurs qu'il « est un pur entre les purs! ». Cela ne nous paraît devoir modifier nullement la conduite des délégués sénatoriaux! Plus pur est notre candidat, plus il est combattu par la réaction, plus nous sommes décidés, nous, démocrates sans défaillance et sans compromission, à faire balte sur le nom de ce citoyen! Pas une voix radicale ne s'égèrera sur d'autres candidatures.

Et les critiques perfides adressées contre Cocula, par les journaux cléricaux seront une indication pour tous les républicains du département, de s'unir dans un suprême et respectueux hommage, à la mémoire du chef disparu, et de faire sortir victorieux des urnes, le 7, celui qu'il a tant appelé son ami Cocula!

Un délégué.

**FOURMAGNAC.** — Acte de probité. — Le soir de la foire de Roucayroux, le jeune Ladirat Odilon, élève de l'école laïque de Fourmagnac, trouva un porte-monnaie contenant une certaine somme, qu'il s'empressa de remettre à son propriétaire.

Nous félicitons hautement ce jeune enfant de cet acte de probité, d'autant plus méritoire, que ses parents sont notoirement indigents.

**L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de nos deux feuilletons.**

**Arrondissement de Gourdon**

**LES QUATRE-ROUTES.** — Election au Conseil général. — Mardi, 2 juillet, a eu lieu aux Quatre-Routes, une réunion de conspirateurs cléricaux.

Quelques réactionnaires avérés s'y étaient rendus, un officier ministériel, un retraité, et un futur candidat au Conseil général.

La réunion n'a guère été houleuse, et les décisions qui y ont été prises entre... 4 bocks, ne sont guère dangereuses pour la République.

Ces trois grands hommes politiques ont bien essayé de trouver quelque moyen pour faire échouer les candidatures de MM. Colrat et Miret.

Mais nous pouvons leur affirmer qu'ils n'y réussiront pas: le 21 juillet le succès de nos amis sera éclatant et l'échec de M. Lachèze écrasant.

Nous donnerons prochainement la profession de foi des candidats républicains.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Fête Nationale du 14 Juillet**

*Extension de la validité des billets d'aller et retour.*

A l'occasion de la fête Nationale du 14 juillet, les billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés aux conditions des Tarifs spéciaux G. V. N° 2 et G. V. N° 102, du samedi, 6 Juillet inclus, au mercredi 17 juillet inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du jeudi, 18 juillet.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par les dits Tarifs lorsqu'elle expirera après le dix-huit juillet.

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, un train spécial à prix réduits sera mis à la disposition des populations des départements de la Haute-Garonne, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen, le mercredi 10 juillet à 6 h. 38 du soir.

Il desservira les stations comprises entre: Toulouse, Albi, Montauban, Lexos, Lagnèpie, Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, Espère, Cazouls, Creysse-Mouleydier, La Rivière de Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubié, Beaumont, Ribérac, Périgueux, Saint-Pardoux-La-Rivière, Saint-Aulaire,

Thiviers, La Coquille Marmande et Cours-de-Pile.

Au retour, le départ de Paris Austerlitz aura lieu le jeudi 18 juillet à 2 h 20 du soir.

**PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR** (Timbre-quittance de 0,10 non compris)

De Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Lagnèpie et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points: à Paris Austerlitz: 2° classe, 45 fr. 3° classe, 31 fr.

D'Agen, Tonneins, Lalbenque, Cahors, La Chapelle-de-Mareuil, Sauveterre-la-Lémance, de Marmande, Cours-de-Pile et stations intermédiaires: à Paris Austerlitz: 2° classe, 41 fr.; 3° classe, 29 fr.

De Villefranche-du-Périgord, Cazouls, Creysse-Mouleydier, La Rivière-de-Mansac, La Ressègue, Mussidan, Soubié, Beaumont, Ribérac, Périgueux, Saint-Pardoux-la-Rivière, Eyzérac, Saint-Aulaire, Coujours, La Croix-Rouge, La Coquille et des stations intermédiaires: à Paris Austerlitz: 2° classe, 33 fr.; 3° classe, 23 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 9 juillet à 6 heures du soir.

Une partie de la production des prunes dans les départements du Sud-Ouest, est expédiée annuellement sur l'Angleterre, pour les consommations directes ou pour la fabrication des confitures et des marmelades.

En vue de développer encore ces exportations déjà si importantes, la compagnie d'Orléans met en vigueur à partir du 1er juillet un tarif réduit dont les prix calculés à raison de 0 fr. 16 par tonne et par kilomètre, sous condition d'un poids de 500 kg. par expédition et d'un parcours maximum de 400 km. additionnés en outre des frais accessoires habituels, se souderont par l'intermédiaire de la ceinture aux tarifs d'exportation en petite vitesse des compagnies du Nord et de l'Ouest entre Paris et les ports de la Manche et de la mer du Nord.

Cette combinaison donnera des réductions de prix importantes, par exemple pour les expéditions de 500 kg. à destination de Boulogne on aura:

De Brives: 101 fr. 25 au lieu de 150,40 soit une diminution de 59,15 ou 36,89 0/0.  
D'Agen: 125,50 au lieu de 175, soit une diminution de 49,50 ou 28,23 0/0.

De Montauban: 127,25 au lieu de 185, soit une diminution de 57,75 ou 45,38 0/0.

En outre la C<sup>e</sup> d'Orléans, d'accord avec la C<sup>e</sup> du Nord, prendra les mesures nécessaires pour assurer ces transports, bien que taxés ainsi en petite vitesse jusqu'au marché de Londres dans des conditions très satisfaisantes de célérité et de régularité.

**BULLETIN FINANCIER**

Bien que les plus hauts cours cotés n'aient pas été intégralement conservés en clôture, la tenue du marché reste plutôt satisfaisante, notamment sur les fonds d'Etats.

Le 3 0/0 cote 100.67 dernier cours, le 3 1/2 0/0 à 101.72.

Le Comptoir National d'Escompte se traite à 585, le Crédit Foncier à 632, le Crédit Lyonnais à 1 009 et la Société Générale à 616.

Nos chemins ont baissé, le Lyon à 1.590, le Nord à 2.095 et l'Orléans à 1.592.

Le Suez clôture à 3.752.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure est à 72.57, l'Italien à 98.75, le Portugais à 26.77, le Serbe Unifiée 4 0/0 est l'objet de demandes suivies à 71.60

La Banque Ottomane cote 541.

Sur le marché en banque, les Pétroles Moesi Hir sont fermes à 251.

Les actions Pierre de Verre Garchey se traitent couramment à 116 et 117.50.

Nous insistons sur les obligations de 500 fr. de la Société de la Carbonique liquide et nous rappelons qu'il s'agit d'un placement de tout repos. Ces obligations sont en effet garanties par deux mines importantes et leur matériel.

Elles rapportent 20 fr. d'intérêt nets d'impôts.

Pour tous renseignements s'adresser au Directeur de la Société à Bordeaux, 23, Allées de Tourny.

**Tribunal de commerce de Cahors**

Les créanciers du sieur PEZET, marchand de grains demeurant à Cahors, sont de nouveau invités à se rendre le *neuf juillet* 1901, jour de mardi à 3 heures du soir, salle d'audience du Tribunal pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

Le Greffier,

A. POULVEREL.

**LES VARICES**

L'Elixir de Virginie guérit les Varices, quand elles sont récentes; il les améliore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des Jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit et empêche leurs récurrences fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

**Minéral de soufre de Biabaux**

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oïdium**; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthraxose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides ou les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la **marque LE VOLCAN**.

A CAHORS s'adresser à **M. DESPRES**, ingénieur Agent général de la Compagnie.

**Dépôt de glace**

**CHEZ EUPHRASIE IMBERT**

Boulevard Gambetta.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

**EAUX MINÉRALES DE CRANSAC (AYEYRON)**

**Établissement de Bains, Bains russes, Douches et Hydrothérapie de 1<sup>er</sup> Ordre**

EXCLUSIVEMENT ALIMENTÉ AVEC L'EAU MINÉRALE

**Sources ROQUES**, seules approuvées par l'Académie de Médecine (Décret Ministériel, 29 juin 1893)

(Eaux calcaréo-sulfatées-magnésiennes chlorurées) purgatives, diurétiques, dépuratives. Souveraines dans les affections du foie, des reins et du tube digestif. Efficaces dans les cas de fièvres rebelles, paludéennes, intermittentes contractées aux colonies.

**ETUVES NATURELLES**, seules en Europe, alimentées par les émanations caloriques et sulfureuses de la montagne embrasée.

Incomparables, combinées avec les eaux en boisson, dans le traitement du rhumatisme de toute sorte, névralgies, goutte, etc.

Hôtel thermal (HÔTEL ROQUES), dans le parc des sources, table d'hôte depuis 4 francs par jour chambre comprise, casino-théâtre, promenades, excursions.

Expéditions toute l'année par caisse, 60 centimes le litre, en bonbonne, 40 centimes. — L. ROQUES, Directeur.

**SAISON 1<sup>er</sup> JUILLET 30 SEPTEMBRE**

Étude de M<sup>e</sup> Albert TASSART, avoué près le tribunal civil de Cahors, 10, rue du Portail-Alban, Successeur de M<sup>e</sup> Mazières.

# VENTE

## SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

### AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR D'IMMEUBLES

situés sur la commune de Promilhanes, canton de Limogne (Lot).

L'adjudication aura lieu le **MERCREDI TRENTE-UN JUILLET** mil neuf cent un à une heure de l'après-midi, au Palais de justice à Cahors.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Que suivant procès-verbal de saisie-immobilière du ministère de M<sup>e</sup> MOURGUES, huissier à Cahors en date des vingt-sept et vingt-neuf avril mil neuf cent un, enregistré, visé et dénoncé suivant exploit du même huissier en date du trois mai suivant, aussi enregistré, les dits procès-verbal de saisie et exploit de dénonciation transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le quatre du dit mois de mai volume 170, numéros 13 et 14.

Il a été procédé à la requête du sieur Aristide GRANIE, propriétaire agriculteur demeurant et domicilié au lieu de Fumat commune de Capdenac (Lot), ayant M<sup>e</sup> A. TASSART pour son avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, demeurant dite ville.

Sur la tête et au préjudice de la dame Jeanne GALTIE, sans profession, veuve du sieur Jean-Baptiste ANTERRIEU, 2<sup>e</sup> le sieur Marcel ANTERRIEU, sans profession, demeurant et domiciliés ensemble à Promilhanes, débiteurs solidaires,

A la saisie réelle des biens immeubles dont la désignation suit :

1<sup>o</sup> Une maison d'habitation sise au lieu dit Clauzet ou Cravagnal, commune de Promilhanes, formant le numéro 379, section A de la dite commune et d'un revenu de trente-trois francs soixante-quinze centimes.

Cette maison est construite en pierres moellons et recrépie à chaux et à sable; il y a deux portes d'entrée situées au Sud, son toit est quatre tombants d'eau et est recouvert en ardoise; elle comprend un rez-de-chaussée, un premier étage et un gâletas. Le rez-de-chaussée se compose d'une cuisine et d'une chambre à coucher. La cuisine est éclairée par une croisée située au Nord, et l'autre chambre qui est séparée de la cuisine par une cloison en pierre est éclairée par une petite croisée située au Couchant.

Le premier étage où on accède au moyen d'un escalier en bois, se compose de deux chambres séparées par une cloison en pierre, il est éclairé par deux croisées l'une au Sud et l'autre au Nord.

Attendant la maison ci-dessus décrite et sous le même toit il y a une grange qui ne forme qu'un seul corps de bâtiment avec ladite maison.

Touchant ladite grange, il y a un hangar, construit en pierre, couvert en tuiles-canal et son toit est en apentis. Sous ce hangar il y a une citerne voûtée qui est alimentée par les eaux pluviales au moyen des dalles qui contournent le toit de la maison et de la grange.

A l'aspect du midi et séparés de ladite maison par le sol ou aire, il y a trois étables et un hangar, le tout construit en pierre et recouvert en tuiles-canal.

Toutes ces constructions, qui ne remontent qu'à 1884, ont été avec leur sol et une autre citerne, située

au nord, réellement saisis par ledit procès-verbal. Elles confrontent du nord avec la route de Promilhanes à Cajare; du midi avec la veuve Granié; du levant avec la veuve Andrieu et du couchant avec Lafont et Escout.

2<sup>o</sup> Une terre en nature labourable, située au lieu dit Clauzet, commune de Promilhanes, formant le numéro 379, section A du plan cadastral de ladite commune, de contenance environ soixante-quinze ares trente-six centiares, deuxième, troisième, quatrième et cinquième classes et d'un revenu de quatorze francs soixante-dix centimes.

3<sup>o</sup> Une terre située au lieu dit Sol de Roques, commune de Promilhanes, formant le numéro 396 P, section A du plan cadastral de ladite commune, de contenance environ cinquante-trois ares cinquante-deux centiares, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de cinq francs soixante-seize centimes. — Tous les biens immeubles ci-dessus désignés sont situés dans la commune de Promilhanes, canton de Limogne (Lot).

Dans un dire au cahier des charges, Madame Rosalie Darreau, veuve Guillaume Ouvrier, a déclaré avoir loué les immeubles saisis pour une durée de cinq ans à compter du vingt-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, suivant acte reçu M<sup>e</sup> Phalip, notaire à Limogne, du vingt-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf; que le dit bail était fait moyennant un prix annuel de cent vingt-cinq francs devant se compenser avec les intérêts à elle dus, et qu'elle entendait exercer les droits que lui conférait ledit bail. Par jugement du vingt-six juin mil neuf cent un, le Tribunal a donné acte à la veuve Ouvrier, du dire par elle fait, mais avec réserve pour le poursuivant de contester la clause lui permettant de compenser les intérêts qui peuvent lui être dus avec le prix du bail.

Lecture et publication du cahier des charges dressé pour parvenir à la vente desdits biens ont été faites à l'audience du Tribunal civil de Cahors le vingt-six juin mil neuf cent un et la vente fixée au trente-un juillet prochain.

En conséquence, il sera procédé le trente-un juillet mil neuf cent un à une heure de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-dessus désignés.

Elle aura lieu en un seul lot composé de tous les biens ci-dessus énumérés et sur la mise à prix de deux mille **2000** fr. francs, ci . . . . .

En sus des charges.

Les adjudicataires de convention expresse devront dans la quinzaine de l'adjudication, verser aux mains de M<sup>e</sup> TASSART, tous les frais exposés au jour de la vente qui seront

annoncés avant l'ouverture des enchères.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Fait et rédigé par nous, avoué

poursuivant, à Cahors, le quatre juillet mil neuf cent un.

L'avoué poursuivant,  
Signé: TASSART.

Enregistré à Cahors, le juillet 1901 1<sup>o</sup> C<sup>o</sup> regn. un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le receveur de l'enregistrement,  
Signé: LACHAISE.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'étude de M<sup>e</sup> TASSART, qui, comme tous les autres avoués près le même Tribunal, pourra être chargé d'enchérir.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (AU 1<sup>er</sup> JUILLET 1901)

		17		5 (1)		23 (3)		35		1125	
		EXPRESS.		EXPRESS.		EXPRESS.		DIRECT.		OMNIBUS.	
		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> classe.		1 <sup>re</sup> classe.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	
PARIS	départ.	3 10 s.	10 10 m.	8 58 s.	11 14 s.	—	—	—	—	—	—
LIMOGES	arrivée.	1 50	4 38	3 16 m.	9 2	—	—	—	—	—	—
	départ.	3 34	4 46	3 24 m.	9 29	—	—	—	—	—	—
BRIVE	arrivée.	6 38	6 34 m.	4 57	12 32 m.	—	—	—	—	—	—
	départ.	6 45	7 1	5 5	1 1	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac	—	7 20	—	—	1 38	—	—	—	—	—	7 11 s.
SOUILLAC	arrivée.	7 40	7 39	5 41	1 59	—	—	—	—	—	7 49
	départ.	7 45	7 40	5 44	2 3	—	—	—	—	—	8 10
CAZOULÈS	arrivée.	7 52	—	—	2 10	—	—	—	—	—	8 18
	départ.	7 53	—	—	2 11	—	—	—	—	—	8 25
Lamothe-Fénelon	—	8 9	—	—	2 26	—	—	—	—	—	8 27
Nozac	—	8 19	—	—	2 37	—	—	—	—	—	8 42
GOURDON	—	8 31	8 8	6 9	2 50	—	—	—	—	—	8 53
Saint-Clair	—	8 40	—	—	3 9	—	—	—	—	—	9 6
Dégagnac	—	8 51	—	—	3 12	—	—	—	—	—	9 16
Thédirac-Peyrilles	—	9 2	—	—	3 24	—	—	—	—	—	9 28
Saint-Denis-Catus	—	9 13	—	—	3 35	—	—	—	—	—	9 40
Espère	—	9 22	—	—	3 45	—	—	—	—	—	9 51
CAHORS	arrivée.	9 32	8 47	6 45	3 56	—	—	—	—	—	10 12 s.
	départ.	9 41	8 54	6 54	4 5	—	—	—	—	—	10 12 s.
Sept-Ponts	—	9 51	—	—	4 16	—	—	—	—	—	7 30 m.
Cieurac	—	10 5	—	—	4 32	—	—	—	—	—	7 42 m.
Lalbenque	—	10 12	—	—	4 40	—	—	—	—	—	7 59
Caussade	—	10 45	9 36	7 32	5 15	—	—	—	—	—	8 8
MONTAUBAN	arrivée.	11 19	10 1	7 56	5 55	—	—	—	—	—	8 45
TOULOUSE	arrivée.	12 13 s.	10 49 s.	8 45	7 51	—	—	—	—	—	9 27

		42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		1126		1136		40	
		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		DIRECT		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS	
		1 <sup>re</sup> classe.		1 <sup>re</sup> classe.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	
TOULOUSE	d. d.	1 10 s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN	d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Caussade	—	—	4 1	5 12	8 11	9 53	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lalbenque	—	—	—	5 53	8 52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cieurac	—	—	—	6 2	9 1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts	—	—	—	6 14	9 13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS	arr.	2 45	4 38	6 22	9 21	10 30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	dép.	2 49	4 48	6 40	9 21	10 36	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Espère	—	—	—	6 53	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
St-Denis-Catus	—	—	—	7 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyril.	—	—	—	7 21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dégagnac	—	—	—	7 30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair	—	—	—	7 40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON	—	—	5 30	7 55	—	11 19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nozac	—	—	—	8 4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénel.	—	—	—	8 13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAZOULÈS	d.	—	—	8 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	d.	—	—	8 26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SOUILLAC	d.	3 47	5 51	8 34	—	11 43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	d.	3 48	5 55	8 39	—	11 44	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressens.	—	—	—	9 9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE	d.	4 24	6 31	9 44	—	12 22 m	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	d.	4 28	7 7	—	—	12 29	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
PARIS	arrivée.	12 5 m	4 21 m.	—	—	9 30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(1 et 2) 2<sup>e</sup> classe, pour 200 kilomètres minimum; 3<sup>e</sup> classe pour 300 kilomètres.  
(3 et 4) 2<sup>e</sup> classe, pour 300 kilomètres minimum; 3<sup>e</sup> classe, pour 400 kilomètres.  
(\*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

### De Cahors à Libos

	Omnibus.	Mixte (3 <sup>e</sup> cl.)	Poste.	Omnibus.
CAHORS — D.	6 5	7 50	14 49	6 30
Mercuès — D.	6 10	8 42	14 30	6 44
Arrêt Douelle	6 20	—	14 7	6 48
Parnac	6 30	8 39	14 6	6 55
Luzech	6 36	8 55	1 20	7 2
Castelfranc	6 49	9 20	1 32	7 15
Arr. Prayssac	6 52	—	1 35	7 18
Puy-l'Évêque	7 1	9 42	1 43	7 28
Duravel	7 8	9 55	1 50	7 35
Soturac-Touzac	7 16	10 7	1 58	7 43
Fumel	7 25	10 32	2 7	7 53
LIBOS — A.	7 31	10 39	2 15	7 59
PARIS — A.	11 33 s.	—	4 21	8 39 m

### De Libos à Cahors

	Poste.	Omnibus.	Omnibus.
PARIS — D.	7 50 s.	10 59 s.	7 8 m
LIBOS — D.	7 6 s.	8 5 s.	8 8 s.
Fumel	8 6 s.	8 47 s.	9 9 s.
Soturac-Touzac	8 16 s.	8 23 s.	9 25 s.
Duravel	8 25 s.	8 40 s.	9 15 s.
Puy-l'Évêque	8 30 s.	8 47 s.	9 30 s.
Arr. Prayssac	8 37 s.	8 54 s.	9 46 s.
Castelfranc	8 43 s.	9 59 s.	9 51 s.
Luzech	8 54 s.	10 9 s.	10 10 s.
Parnac	9 3 s.	10 17 s.	10 9 s.
Arrêt Douelle	9 8 s.	10 23 s.	10 14 s.
Mercuès	9 13 s.	10 27 s.	10 19 s.
CAHORS — A.	9 25 s.	10 39 s.	10 31 s.

### De Cahors à Capdenac

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS — D.	7 25	1 27	6 27
Cabessut, halte	7 32	1 56	6 36
Arcambal	7 43	1 47	6 46
Vers	7 52	1 55	6 54
Saint-Géry	8 1	2 4	7 2
Condat	8 14	2 47	7 14
St-Cirq, halte	8 21		